

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **11 décembre 2020 à 18h30**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt, le 11 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire –Mrs Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes et Mrs Christine ANSEL, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Olivier CUVILLIEZ, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Eveline BOIN, Séverine FOUACHE DELBECQ, Angélique LOZINGUEZ, Philippe DUMONT, Philippe LEFRANC.

**Absents** :

**Procurations** : Eveline BOIN à Julien DELANNOY, Mme Séverine FOUACHE DELBECQ à Julien DELANNOY, Angélique LOZINGUEZ à Fabienne CAPELLE, Philippe DUMONT à Olivier HENDRICK, Philippe LEFRANC à Frédéric FICHAUX.

**Convocation** : du 04 décembre 2020.

**Secrétaire** : Olivier HENDRICK.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Olivier HENDRICK est nommé secrétaire de séance.

**Demande DETR - traversée Assinghem**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/070 du 12 novembre 2020 validant la phase Avant-Projet Sommaire des travaux de la traversée du Hameau d'Assinghem par la RD192.

Afin de financer ces travaux, il informe qu'une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être effectuée au titre de l'année 2021.

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Maîtrise d'œuvre	9 600.00 €	DETR 20%	58 920.00 €
Travaux	285 000.00 €	Département	97 300.00 €
		<b>Total des subventions</b>	<b>156 220.00 €</b>
		Fonds propres	138 380.00 €
<b>Total</b>	<b>294 600.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>294 600.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**Demande DSIL – Travaux Eclairage Public**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 067/2020 du 06 novembre 2020 autorisant la signature des phases 2 et 3 des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public.

Il précise qu'une subvention SEVE auprès de la FDE a d'ores et déjà été validée pour financer ces travaux et que peut lui ajouter une demande de DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Compte tenu du montant des dépenses et des autres soutiens financiers demandés, le montant maximum pouvant être obtenu au titre du DSIL est de 39 430.56 €.

Monsieur le Maire précise que la subvention SEVE et les Certificats d'Economie d'Energie nous ont déjà été notifiés.

Dépenses en HT		Recettes en HT		
Phase 2	68 037.40 €	FDE, subvention SEVE	64 549.00 €	49.66 %
Phase 3	61 937.05 €	DSIL	39 430.56 €	30.34%
		<b>Total des subventions</b>	<b>103 979.56 €</b>	<b>80.00 %</b>
		Certificats d'Economie d'Energies	8 370.00 €	6.44 %
		Fonds propres	17 624.89 €	13.56 %
<b>Total</b>	<b>129 974.45 €</b>	<b>Total</b>	<b>129 974.45 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

#### Licence IV

Monsieur le Maire rappelle que la dernière licence active de la commune a cessé son activité au 31/12/2019. Aujourd'hui, sa propriétaire souhaite la vendre au plus vite.

Monsieur le Maire expose l'importance de conserver une licence IV sur le territoire communal pour la garantie future du commerce de proximité et du lien social. Il propose à l'assemblée de racheter cette licence dans l'attente d'un futur repreneur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document se rapportant à l'achat et à l'utilisation de la licence IV.

Monsieur le Maire précise que l'exploitation d'une licence IV demande l'obtention d'un permis d'exploitation.

A la suite de précédentes réflexions sur la perte des licences IV sur le territoire de Wavrans sur l'Aa, le conseil municipal à l'époque avait commencé les démarches. Elles ont été poursuivies par le précédent conseil municipal.

Ainsi, avec l'accord du titulaire du permis d'exploitation et des organismes et des instances concernées, la commune serait en capacité de faire fonctionner ponctuellement la licence en attendant un futur exploitant sur le territoire de Wavrans sur l'Aa. Il s'agit bien d'une exploitation ponctuelle dans le seul but de sauvegarder la licence IV, en aucun cas elle sera mise à la disposition des associations.

#### Bons de fin d'année

Monsieur le Maire expose qu'il souhaiterait offrir aux agents des bons d'achats à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il propose au Conseil Municipal d'allouer 120 euros de bons d'achats « *Achetez en Pays de Saint-Omer* » à chaque agent. L'objectif est de remercier le personnel communal pour son implication, notamment dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

### Questions diverses

Monsieur le Maire expose que par requête du 16/11/2020, le dossier 2008207 a été déposé en référé.

L'ordonnance de référé du 03/12/2020 a rejeté la requête. Le dossier 2008207 suit son instruction au Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire informe que sur les conseils de notre avocate, un huissier de justice a été missionné pour constater les travaux réalisés dans les dossiers 1704161et 1609131.

Monsieur le Maire informe que par courrier du 01/12/2020, le préfet du Pas de Calais demande de ne pas organiser d'événements dans les salles municipales. Une demande d'organisation spécifique de l'arbre de Noël accompagnée du protocole sanitaire a été envoyée. Malheureusement, sur demande du préfet, il a dû être annulé. Une distribution des cadeaux aura lieu le vendredi 18 décembre à l'école des Orchidées.

Le spectacle conclu avec la société Nath'Evènements est reporté à 2021.

Monsieur le Maire informe que le Père Noël arpentera les rues du village dans la journée du 24 décembre.

Monsieur le Maire informe que les agents communaux ont constaté la présence de nuisibles dans la toiture de l'Ecole des Orchidées (partie Cantine scolaire). Cette toiture ayant été rénovée dans le cadre des travaux d'extension/rénovation du site, une déclaration de sinistre a été réalisée.

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu par un parent d'élèves élu sur le déroulement des services périscolaires. Il informe l'avoir reçu afin de pouvoir mieux comprendre les points soulevés et pour répondre aux remarques.

Il a invité les autres parents d'élèves à le rencontrer également.

Actuellement, une enquête de satisfaction est en cours au sein du service de cantine scolaire.

Monsieur le Maire précise que la commission *Communication* élabore actuellement sur le P'tit Wavranais de fin d'année. Pour cela, elle travaille avec 2 prestataires pour la mise en page et l'impression.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Marie-Pierre Delerue concernant une remarque formulée par un élu lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Seul l'arbre présentant des affaiblissements sera abattu au niveau de la rue du pâtis.

Fabienne CAPELLE fait part qu'Angélique LOZINGUEZ a constaté une utilisation de plus en plus fréquente du sens interdit par les automobilistes pour entrer dans le parking de l'école des Orchidées.

Frédéric FICHAUX souhaite connaître l'avancement du chantier Minoterie.

Celui-ci avance conformément au planning. La phase « Mise Hors d'eau Hors d'air » se termine le 03/02/2021. L'entreprise Novebat, titulaire du lot 2, a pour mission en outre les réfections de structure, de toiture, de relancis de briques et de dévégétalisation des façades.

A la demande de la mairie, une partie des matériels non historiques a été démontée, afin de créer de l'espace et d'envisager une seconde vie pour ce Moulin.

Monsieur le Maire précise avoir sollicité les conseils du comité d'histoire du haut pays.

Olivier HENDRICK informe que les services du SIDEALF recherche un dépôt temporaire.

Henri LEGAY souligne que tout accord doit être défini en terme de durée et de quantité.

Monsieur le Maire va se rapprocher des services concernés.

Olivier HENDICK précise que le réfrigérateur du local technique ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire informe que les travaux intérieurs de la salle des associations vont se poursuivre. La commission *Travaux et bâtiments* sera prochainement réunie.

La séance est close à 19h45.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 17 décembre 2020

Le Maire,

DELANNOY Julien

